

# Chèque diagnostic Cyber

## REGION ILE-DE-FRANCE

### Présentation du dispositif

La Région accompagne les entreprises dans la sécurisation de leur Système d'Information.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Plus précisément, sont éligibles, les PME :

- comptant entre 10 et 249 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ ou dont le total bilan n'excède pas 43 M€,
- qui n'appartiennent pas à un groupe dépassant ces seuils d'effectifs et de chiffre d'affaires,
- dont le siège et/ou l'établissement est situé en Île-de-France,
- immatriculées depuis au moins 6 mois au Registre du commerce et des sociétés et/ou au Répertoire des métiers,
- qui ne répondent pas à la notion d'entreprises en difficulté.

##### — Dépenses concernées

Le chèque diagnostic Cyber peut financer :

- audits techniques (diagnostics des équipements, tests de vulnérabilité et d'intrusion...)
- audits d'architecture
- audits de conformité interne et/ou sectorielle
- audits organisationnels (évaluation de la gouvernance Cyber, des règles d'authentification, de sauvegarde, des politiques de mise à jour, des dispositifs de gestion de crise...)
- exercices de crise (uniquement en complémentarité avec d'autres activités d'audit décrites parmi la présente liste).

Pour être pris en compte, le diagnostic devra être assorti d'un rapport d'audit et d'un plan d'actions détaillant les mesures correctives proposées.

Il devra obligatoirement être réalisé auprès d'un tiers francilien certifié PASSI par l'ANSSI, France Cybersécurité ou CCI.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le chèque diagnostic Cyber consiste en une subvention de 5.000€ maximum.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes sont à faire au près sur la plateforme [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)

— Éléments à prévoir

La demande doit être complétée de :

- justificatif d'identité du représentant légal,
- extrait Kbis de moins de 3 mois,
- RIB au nom de l'entreprise,
- justificatif comptable attestant de l'activité de l'entreprise\*,
- attestation sur l'honneur portant sur les aides « de minimis » perçues et demandées au cours des 2 derniers exercices fiscaux et de celui en cours,
- pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis ou convention de service qui devra décrire le périmètre de la prestation et préciser les livrables de la mission),
- attestation de certification du prestataire ayant réalisé le diagnostic Cyber.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Entreprise Individuelle
    - › Artisan
    - › Commerçant
    - › Exploitant agricole
  - › Sociétés commerciales
  - › Autres formes juridiques
    - › Association
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › Situation financière saine
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
    - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

---

## Organisme

### REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**  
2 rue Simone Veil

93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

---

## Déposer son dossier

- <https://mesdemarches.iledefrance.fr/aides/#/cridfprd/>